



Ville de

Mandeuire

Convocation

En application des articles L 2121-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai par la présente l'honneur de vous convoquer à la séance ordinaire du Conseil Municipal de la Ville de Mandeuire qui aura lieu le :

Lundi 31 octobre 2022

à 18 heures

Salle du Conseil – Mairie

Ordre du Jour

Nomination d'un secrétaire de séance

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 septembre 2022

Point 2 – Finances

2.1 Admissions en non-valeur.

2.2 Approbation du règlement des salles communales de la Ville de Mandeuire et tarification afférente.

Point 3 - Urbanisme.

3.1 Subvention ravalement de façades.

Point 4 - Rapport 2021 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif.

[https://conseil.agglo-montbeliard.fr/Rapports annuels 2021.php](https://conseil.agglo-montbeliard.fr/Rapports_annuels_2021.php)

Point 5 – Adhésion de la commune de Dampjoux à Pays de Montbéliard Agglomération.

Point 6 - Divers.

Fait à Mandeuire, le 24 octobre 2022

Le Maire

Jean-Pierre HOCQUET